



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 6 / 0 4 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 6 / 0 4 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7801

1 Intitulé du projet

Aménagement d'une extension de la Zone d'Activités "Les Eglantiers" sur la Commune de Moutiers-les-Mauxfaits (85)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CC Vendée Grand Littoral

Raison sociale

CC Vendée Grand Littoral

N° SIRET

2 0 0 0 7 1 9 0 0 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Communauté de communes

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DE RUGY

Prénom(s)

Maxence

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. a) 39. b) 39. c)	Réalisation d'une voie publique desservant les lots dans la zone d'activités Surface de plancher de 10 200 m ² . Le projet couvre une superficie de 4,75 ha.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral souhaite renforcer et compléter son offre de terrains à bâtir à vocation d'activités sur son territoire, notamment sur l'axe RD747. Elle a ainsi décidé d'engager les démarches nécessaires afin de pouvoir étendre la Zone d'Activités "Les Eglantiers" sur la Commune de Moutiers-les-Mauxfaits dont la situation géographique, placée à mi-chemin entre la Roche-sur-Yon et la côte vendéenne, en fait un site favorable à l'implantation d'entreprises. Moutiers-les-Mauxfaits se situe à environ 25 mn de la Préfecture vendéenne et 35 mn des Sables d'Olonne.

Cet aménagement se situe en entrée de ville, au Nord, desservi par la RD747.

Créée en 2010 sur environ 2,5 ha - dans la continuité d'une autre zone d'activités La Poiraudière - La ZA Les Eglantiers existante n'a pas fait l'objet d'extension depuis le 1er janvier 2017 (parcelle appartenant à la CAVAC aménagée courant 2016).

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'extension se pose dans la continuité de la Zone d'Activités Les Eglantiers existante. Il offrira à la vente de nouveaux terrains à bâtir à usage d'activités artisanales ou industrielles et sera dénommé ZA Les Eglantiers 2. L'aménagement comprenant 5 îlots, divisibles ; 20 places de stationnement sont prévues sur le domaine public.

Les constructions devront respecter le plan de composition, avec les zones non constructibles ainsi que les zones de protection des haies imposées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour le Permis d'aménager, les travaux d'aménagement du projet s'effectueront selon les phases de chantier suivantes :

- pose du réseau d'assainissement EU (réseau unitaire) et raccordement au réseau d'assainissement collectif communal
- 1er empiérement (sol porteur)
- pose du réseau d'adduction en eau potable (VENDEEAU), des réseaux Télécom + Fibre + Gaz + Electricité (Sydev)
- empiérement de la voirie, reprofilage (couche de forme)
- phase travaux de construction, avec respect des zones d'implantation
- réalisation des finitions avec la pose d'un revêtement en enrobé.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet aménage des parcelles à usages d'activités, artisanales et/ou industrielles, qui engendrera la circulation de véhicules supplémentaires sur ce secteur ; desservie depuis la RD747, la ZA existante est à l'origine d'un trafic routier lié aux activités qu'elle accueille. Le projet, de la même façon, engendrera du trafic supplémentaire sur la RD et la route de Saint-Vincent-sur-Graon.

Une fois une zone d'activités aménagée, le démantèlement de ce type de lotissement est peu envisageable à moyen et long termes, d'autant que l'aménageur restera propriétaire du site pour son entretien (CC Vendée Grand Littoral).

Dans chaque lot aménagé, il appartiendra à chaque propriétaire d'assurer le démantèlement et la remise en état de son parcellaire, conformément à la législation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de Permis d'aménager ainsi qu'à Déclaration Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0). Le périmètre de la Zone d'Activités Les Eglantiers existante a fait l'objet d'une déclaration Loi sur l'eau en 2010 (récépissé n°85-2010-00731) et ne nécessite donc pas la réalisation de dossier(s) complémentaire(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du projet d'extension Surface de plancher	47 537 m ² 10 200 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme en vigueur à la date du dépôt (mars 2020)
Zone 1AUE / Secteur soumis à une OAP

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce secteur communal n'est pas inclus dans une ZNIEFF (cf. paragraphe 8.1 dans le dossier annexé). La ZNIEFF la plus proche se situe à 1,32 km à l'Ouest (520620061).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection de biotope n'a été pris sur la Commune de Moutiers-les-Mauxfaits. Le plus proche est "Prairies Calcaires du Fief-Bodin" à environ 7,4 km au Sud du projet. (cf. paragraphe 8.3 dans le dossier annexé)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Moutiers-les-Mauxfaits n'est pas une Commune littorale vendéenne.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est situé à moins de 200 m du Parc National du "Marais Poitevin", mais en est exclu.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Moutiers-les-Mauxfaits n'est pas concernée par un PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à proximité ou sur le site d'un bien inscrit au patrimoine mondial, ou un monument historique, ou un site patrimonial remarquable. Le territoire de Moutiers-les-Mauxfaits comporte un site inscrit, un site classé et un site partiellement classé. Le plus proche est situé à environ 1,3 km au Sud du projet. (cf. paragraphe 14 dans le dossier annexé).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 6 km de la Zone Humide d'Importance Majeure de la zone "Marais Poitevin" à l'Est (FR53100203). Selon la cartographie réalisée par la DREAL, une zone humide potentielle est identifiée sur la partie Est du parcellaire, dont une partie serait présente dans le site du projet. Un diagnostic a permis de conclure en l'absence de zone humide au sein du projet (GEOUEST, 27 octobre et 07 novembre 2022). (cf. paragraphe 15 dans le dossier annexé)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet ne se place pas sur un site signalé comme pollué, ou sur des sols pollués (georisque.gouv.fr).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone de répartition des eaux est signalée sur une grande partie du territoire de la Vendée correspondant au versant hydrographique du Lay. L'aménagement est situé au sein de ce périmètre (cf. paragraphe 11 dans le dossier annexé). Cependant, le projet ne prévoit pas de captage ou pompage d'eau du sous-sol ; si une entreprise s'installant sur site prévoit cet usage, elle réalisera les études nécessaires et réglementaires pour le mettre en place.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection pour un captage d'eau destiné à la consommation humaine n'est présent dans ce secteur. (cf. paragraphe 10 dans le dossier annexé)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit, le plus proche se situant au Sud-Ouest à environ 14 km. (cf. paragraphe 13 dans le dossier annexé)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site NATURA 2000 n'est présent sur la Commune de Moutiers-les-Mauxfaits. Le plus proche est celui du "Marais Poitevin", à environ 6,15 km à l'Est du projet. (cf. paragraphe 8.4 dans le dossier annexé).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site classé, le plus proche se situant au Sud-Ouest à environ 17 km. (cf. paragraphe 13 dans le dossier annexé).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de lotissement sera desservi par le réseau d'adduction d'eau potable de la Commune de Moutiers-les-Mauxfaits. Il n'y aura pas de prélèvement dans la nappe ; si un particulier souhaite réaliser un forage, il réalisera les demandes administratives nécessaire à sa réalisation et son pompage.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne l'aménagement d'un lotissement à usage d'activités artisanales ou industrielles au sein duquel il n'est pas prévu de réaliser des drainages de masses d'eau souterraines ou de modifier des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement et la viabilisation du lotissement nécessiteront des terrassements avec (probablement) des excédents de matériaux. Une partie pourra être réutilisée au sein du projet ; le reste sera évacué vers d'autres lieux sur la Commune ou à proximité pour des besoins tiers.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait d'aménager et de construction un lotissement (avec des stationnements, de la voirie à créer), le projet sera déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ressources naturelles du sol ou du sous-sol en place ne seront pas utilisées mais importées (carrières ou autres).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de Moutiers-les-Mauxfaits a équipé ce secteur en assainissement collectif pour une collecte vers la station d'épuration communale dont la capacité nominale était atteinte au 1er janvier 2022 à 65 % (capacité nominale 3100 EH, STEP Boues activées).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les haies à préserver et arbres à conserver identifiés dans l'OAP seront maintenus dans leur ensemble ; elles sont indiquées sur le plan de composition du projet. Des zones non constructibles sont identifiées sur ce même plan, znc retranscrites sur les plans de vente des lots ensuite. Les corridors écologiques formés par les haies en maille bocagère sont donc préservés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur le site NATURA 2000 le plus proche ; il n'est pas en contact direct avec ces sites désignés. Il n'existe pas d'habitat remarquable sur le site ; les habitats ne sont pas susceptibles d'accueillir les espèces du site Natura 2000 le plus proche. (cf. paragraphe 8.4 dans le dossier annexé).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est actuellement exploité par l'agriculture : de fait, le projet engendre la consommation d'espaces agricoles ; inscrits toutefois en zone 1AUE, à vocation d'activités économiques de portée intercommunale.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque spécifique canalisations : La commune n'est pas concernée par le transport par canalisations dans lesquelles circulent du gaz naturel. (cf. paragraphe 12.2 dans le dossier annexé).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au même titre que le reste de la façade atlantique et du Département de la Vendée, le projet est soumis à des risques "Tempête", "Séisme"... (cf. paragraphe 12.2 dans le dossier annexé).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le raccordement de l'ensemble des flots au réseau unitaire de collecte EU, et de la desserte ensuite des lots. Le réseau posé sera vérifié avant la mise au raccordement des entreprises.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé proche d'une usine ou de tout autre secteur "pollué".

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de l'extension de la ZA engendrera un trafic routier supplémentaire lié aux (nouvelles) entreprises qui vont s'y implanter sur le secteur. Les ilots seront accessibles depuis une voie intérieure créée par le projet, dans les conditions de sécurité et de commodité correspondant au mode d'occupation du sol prévu. Le tracé des accès devra permettre une circulation aisée et sans compromettre la circulation générale de la zone.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation de nouvelles entreprises et artisans pourra être source de bruits, dans un contexte actuel d'entreprises déjà productrices de bruits liés à leurs activités usages.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet s'insère à proximité de zones d'activités déjà aménagées, où les bruits de circulation sont déjà présents (notamment la CAVAC toute proche avec la circulation de Poids-lourds,...).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principales sources d'odeur sont liées aux EU, aux OM ou au process ou à l'exploitation de chaque entreprise. Le projet prévoit un raccordement aux EU, un ramassage des OM au même titre que le reste du territoire moutierois.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ramassage des OM et des EU s'effectue déjà sur ce secteur sans nuisances olfactives particulières.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet lui-même n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations, sauf durant la période des travaux de réalisation des voiries (engins). Les entreprises accueillies pourront cependant être à l'origine de vibrations suivant leurs activités.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est déjà possible que des entreprises et activités aux alentours soit source de vibrations, sans gêne remontée à la CC ou la Commune.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet prévoit la création d'une voie éclairée pour assurer la sécurité des usagers. Les entreprises s'y installant pourront également être source lumineuse du fait d'éclairage mis pour sécuriser le site, ou de travail nocturne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ces éclairages seront étudiés pour ne pas engendrer de nuisances et d'émissions pouvant être invasifs (détecteurs de mouvements, éclairages orientés et/ou bas, faible luminescence).
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet n'engendrera pas de rejets vers l'extérieur non gérés : les eaux usées seront collectées par un réseau EU interne vers la station d'épuration communale.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effluents usés seront collectés dans le réseau EU posé dans le lotissement. Le projet n'aura pas d'autre rejet d'effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'occupation future engendrera une production de déchets puisque l'Opération concerne l'aménagement d'une zone d'activités. La collecte sera effectuée comme sur le reste du territoire communal : tri sélectif, bornes en PAV... La nature des entreprises qui vont s'installer sur le site n'est pas connue. Si ces dernières produisent des déchets spécifiques à leur activité, elles devront mettre en place un système de collecte adapté.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument n'est présent aux abords ou à la vue de ce projet qui ne portera donc pas atteinte au patrimoine architectural. Aucun site archéologique, culturel ou site particulier pour le paysage n'est désigné ou signalé dans ce secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont actuellement occupés par des terres agricoles. La réalisation du projet et la construction d'entreprises va donc engendrer une modification des activités effectuées sur ce site. Cependant, ce changement n'est pas lié au projet lui-même mais au choix initial du classement de cette zone en 1AUE (constructible).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet d'aménagement s'installe en extension de la Zone d'Activités "Les Eglantiers" dont le 1er permis d'aménager a été accordé le 28 février 2011 (n°PA08515610S0002).

Sur la Commune, depuis janvier 2017, il est porté (et a été porté) des projets de lotissements, d'habitation uniquement avec :

- le lotissement "Le Domaine des Blés d'Or", dont le PA a été accordé en 2018 et les travaux sont finis
- le lotissement "Les Roches Bleues", dont le PA a été accordé en 2020 et les travaux sont finis
- le lotissement "Le Domaine de la Source 2", rue du Point du jour, dont le PA a été accordé en 2022 et dont les travaux sont également finis.

Aucun de ces lotissements ne se trouvent à proximité du projet "Les Eglantiers 2".

(cf. paragraphe 16 dans le dossier annexé).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un tel projet n'aura aucune portée de nature transfrontière.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les haies à préserver et les arbres à conserver seront maintenus dans leur ensemble. Il n'y aura pas d'incidence sur cette trame boisée rendant ce maintien positif pour le projet.
Aucune zone humide n'a été identifiée dans le périmètre du projet.
L'aménagement de l'extension de la Zone d'Activités aura pour incidence l'imperméabilisation du site et l'écoulement des eaux pluviales.
Le projet aura des incidences liées à l'augmentation du trafic et la mise en oeuvre d'un éclairage qui restera toutefois limité dans sa durée.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en oeuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en oeuvre, suivi, durée).

- Le projet prévoit la conservation des haies/arbres à préserver au sein de l'OAP, présents au Nord, à l'Ouest et au Sud. Une zone non-constructible de 5 m par rapport à ces haies/arbres est prévue assurant un recul favorable pour le déplacement des espèces (Reptiles, Oiseaux).
- Le site aura une gestion des eaux par rétention avec : une gestion au lot imposée ; une collecte des eaux de ruissellement des espaces communs et un rejet à débit limité vers le bassin situé au Sud de la ZA (dimensionné préalablement lors de la création de la ZA) (cf. plan joint en annexe).
- L'accès au projet se fera uniquement par le Sud, sans créer de trouée dans la haie (puisque'il s'agit de l'entrée actuelle au champ).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des études préalables qui ont permis de réaliser un plan de composition de ce futur quartier prenant en compte les espaces à protéger, avec notamment les haies et arbres à conserver conformément aux documents d'urbanisme ; et étant donné que le projet fera l'objet d'une déclaration Loi sur l'eau détaillant les mesures prévues relatives à la zone humide identifiée et à la gestion des eaux pluviales, il apparaît que ce projet ne nécessite pas de réaliser une Evaluation Environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Cahier des annexes (en pièce jointe)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Plan de l'état actuel (PA 3)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Plan de composition (PA 4)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Plan des réseaux (PA 8.2)	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Règlement (PA 10)	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DE RUGY

Prénom Maxence

Qualité du signataire Président de la Communauté de Communes

À Talmon-Saint-Hilaire

Fait le 2 / 0 / 0 3 / 2 0 2 4

Signature du (des) demandeur(s)